



Procès-verbal du Bureau Directeur 25 mars 2024 (en visio-conférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Éric, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, SENELOZE Daniel, PEAN Patrick.

Absente : MOREL Carine

Excusé : COLOMBANI Frédéric,

Participant : MOUSNIER Géraud, BABLON Caroline (pour la partie procédures), RENAUD Christine, CADEI Franck.

La réunion est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alain Ripert,

Préambule

Alain RIPERT félicite la section féminine pour leurs résultats obtenus aux interligues, pour la seconde année consécutive ; cela signifie que la filière est sans doute meilleure que l'estimation fédérale de l'an dernier.

Nous présentons nos condoléances à la famille Malsert, après la disparition de Jacques, un grand militant du handball et d'autres associations.

Matchs internationaux

- St Chamond :
 - Toutes les places à distribuer ont été proposées :
 - 4 places aux clubs féminins professionnels, de proximité
 - Des places seront proposées à l'équipe féminine qui a remporté le titre ce week-end
- Clermont-Ferrand : peu d'avancement depuis la dernière fois ; en attente d'information de la FFHB.

L'opérationnel entre la FFHandball et le territoire n'est pas simple et ne permet pas, à date, de statuer sur les places restant à attribuer ; cela est certainement lié au nombre important d'évènements portés par la FFHandball en ce moment.

Une réflexion est en cours afin de voir de quelle manière inviter la délégation des jeunes filles qui a obtenu ces très bons résultats lors des interligues (16 joueuses et 1 adulte accompagnant chaque joueuse + 3 encadrants).

Match à la LDLC Décines : les présidents de clubs, de comités et de la ligue seront probablement invités. Si cela se confirme, l'attribution des places sera à revoir.

Procédures

En lien avec le règlement intérieur et la volonté du BD de le mettre en place, un certain nombre de procédures ont été travaillées par Caroline Bablon ; les différents thèmes de ces procédures figurent en annexe 1. Le but de ces différents process est de :

- Limiter les risques financiers et opérationnels
- Améliorer la qualité du travail
- Faciliter l'arrivée de nouveaux salariés et/ou élus
- Standardiser les procédures

La mise en place d'un dossier standard :

- D'embauche (documents et informations à fournir avant l'embauche) : dossier + courriel d'arrivée
- Un kit de bienvenue : courriel de bienvenue, livret d'accueil, règlement d'accueil, matériel remis et son état, différents documents (prévoyance, mutuelle, coffre-fort numérique, ...)
- Parcours d'arrivée : formation aux outils,
- De départ : restitution du matériel et son état

A venir, une charte informatique et une information sur la loi RGPD.

Un calendrier prévisionnel pour l'ensemble de ces éléments est mis en place ; le maintien de ces procédures devra être suivi. Une communication sera faite par courriel à tous ; un échange est prévu avec les salariés.

Sur la partie archivage, une étude sera faite afin de s'orienter fortement sur une dématérialisation des différents supports et documents.

Un registre des procédures, avec leurs versions, sera mis en place : version dématérialisée (dossier partagé) et une version papier sur chaque site.

Les informations concernant les contrats de travail, ainsi que les ordres de mission, sont stockés sur le drive. Une remise au point doit être faite concernant les ordres de mission qui sont obligatoires lorsqu'une personne quitte le territoire ; à ce jour, beaucoup, ne les font pas.

Franck Cadei demande si les missions connues à l'avance peuvent être assujetties à un ordre de mission annuel ; cela est probablement possible (à vérifier juridiquement), mais cela n'enlève rien au fait d'effectuer la saisie sous EURECIA, ce qui n'est pas fait pour certains collaborateurs.

Ces procédures ne concernent pas la partie Bon de Commande pour laquelle Franck Cadei est intervenu auprès de la FFHandball afin de faire avancer ce dossier (engagement des dépenses via ORION via des montants autorisés).

Points RH

Règlement intérieur

Il y a eu peu de changements depuis le dernier BD ; certains n'ont pas encore renvoyé le document validant la bonne réception ; une relance sera faite. La date de mise en place est prévue pour le 8 avril 2024, sauf retour négatif de la DREETS et du secrétariat des prud'hommes.

Le document a été affiché sur les différents sites. Si un salarié ne retourne pas le document de bonne réception, un mail de notification de non-signature sera fait.

CSE

- Un retour a été fait par le service juridique de PS38 quant au décompte des ETP, suite aux retours de deux professions sports et au règlement intérieur de PS 38 qui sont en contradictions. Les informations fournies précisent les critères à prendre en compte (confirmées par des décisions des cours de cassation).
- Le décompte du nombre d'ETP sera repris (MAD + Salariés)

Dès que le décompte sera finalisé, le calendrier de mise en place des élections sera retravaillé.

Entretiens professionnels - Fiches de poste

Certains ont commencé, notamment avec ceux qui avaient une évolution. La planification sera reprise dans les jours à venir. Les entretiens seront finalisés pour fin avril.

Télétravail

Une réunion a eu lieu avec Patrick Singla, Sophie Ardain et Philippe Soupirot (Patrick Péan n'était pas disponible).

La charte a été relue afin de voir les éléments qui doivent évoluer et ceux qui n'ont pas lieu d'être.

Il manque des éléments concernant certaines situations (exemple : personne enceinte,)

La mise en place de cette révision devra être revue, notamment avec la problématique d'espace à Clermont-Ferrand (peu d'espace individuel permettant de s'isoler lors des visios).

Un point doit être fait avec le PPF afin de voir quelles adaptations il convient de faire pour ce type de métier.

Assemblées Générales

Deux assemblées générales (une concernant le passé, et l'autre concernant les élections) sont à mettre en place, avec une convocation spécifique pour chacune d'elles. Les procurations seront à joindre avec chaque convocation.

La commission électorale est en charge de vérifier le quorum pour l'assemblée générale électorale.

Les clubs doivent être informés très rapidement de la tenue des deux assemblées générales et du lieu de ces événements.

Dead-line des différentes dates :

- Convocation aux clubs : 23 mai 2024
- Ordre du jour des deux assemblées générales : 5 juin 2024
- La pré-campagne : période à laquelle les candidats font état de leurs intentions
- Les règles de la FFHandball ne sont pas applicables aux ligues et comités : la ligue peut donc mettre en place ses règles et ses préconisations. Il est acté :
 - Début de la campagne électorale : J+1 de la fermeture de dépôt, soit un début le 26 mai 2024 et se terminera l'avant-veille des élections, soit le **20 juin à 00h00**.

- Toutes les informations doivent être fournies en même temps pour tous : envoi des listes, envoi des professions de foi et mise en ligne de ces informations sur le site de la ligue le **26 mai 2024 à 12h00** (la préparation de ces informations devra être anticipée au préalable, avec récupération des informations – listes, professions de foi - le dimanche matin). Le service communication devra s'organiser afin de pouvoir prendre en compte ces éléments.

Valérie CORDURI-DAVIET envoie à Géraud MOUSNIER ce qui a été préparé en matière de procédure.

Commission électorale : elle doit être constituée au maximum pour le 1^{er} juin 2024.

- Personne du CROS
- Personne du ministère
- Une ou deux personnes de la FFHandball
- Possibilité d'avoir un(e) licencié(e) de la région, qui ne doit pas appartenir à l'une des listes. Cette personne devra être validée par le CA.

L'équipe des scrutateurs doit être constituée : ils ne peuvent pas être dans la commission électorale.

Les listes ne peuvent pas envoyer d'informations de propagande directement sur les adresses standardisées des clubs ; des sollicitations concernant des rendez-vous, points de rencontre peuvent être faits via les boîtes standardisées.

L'utilisation des réseaux sociaux et de site internet par les différentes listes est possible sans contrainte particulière.

Il est rappelé que les candidats et/ou les personnes de chaque liste ne peuvent pas s'exprimer quant à leur campagne sur les temps de travail des salariés.

Les salariés et les élus ont un devoir de réserve (obligation faite à toute personne de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles).

Un rappel sera fait lors de la prochaine réunion RH.

Lors de la campagne, si des informations sont demandées à l'une des listes, les informations seront envoyées à chaque tête de liste. Les informations financières ne sont pas communiquées par courriel mais consultables sur place, comme cela est possible pour tout licencié.

Groupement d'Employeurs

La liste des dirigeants a été déposée sur le site de la préfecture ; celle-ci a rejeté le fait que Jean-Pierre DEFOUR occupe les postes de président et de trésorier. Une consultation électronique a été faite ; Franck ROBERT, après consultation des membres du CA, a été élu trésorier. Les informations ont à nouveau été déposées.

Une réunion a eu lieu entre Jean-Pierre DEFOUR, Géraud MOUSNIER et Christine RENAUD afin de lister les besoins et actions, qui demandent des connaissances spécifiques, à mener rapidement. Une réflexion est en cours afin d'organiser la partie administrative et opérationnelle. Une communication a été faite aux clubs et un flyer doit être envoyé.

Pour faire suite à la première communication, deux clubs ont sollicité un entretien. Une date est proposée pour le 6 avril 2024 sur le secteur de la Haute-Savoie.

Deux autres fenêtres de rencontres de secteurs sont en cours de construction.

Autres points

- Le Conseil d'Administration du 6 avril 2024 est reporté d'une semaine ; il aura lieu en visio.
- Compétition interpôles féminins : les possibilités sont Bourg-de-Péage, Vaulx-en-Velin. Après échanges, les membres du Bureau Directeur proposent d'envoyer un appel à candidatures avec le cahier des charges de cet évènement (contraintes minimales : accessibilité du lieu, 1 gymnase de proximité, 1 lieu d'échauffement, des lieux d'hébergement, de la restauration dans des conditions particulières, un certain nombre de personnes permettant l'encadrement de cet évènement).
- ANS PSF (Eliane HARENT) : la campagne est ouverte depuis le 19 mars et s'arrêtera le 23 avril 2024. L'enveloppe totale est de 263 553 €, avec une demande pour que 8% de l'enveloppe globale soit sur le volet handicap et qu'une attention particulière soit portée sur les actions de lutte contre toute forme de violences et pour celles portant sur le développement du sport féminin (tendre aux 20% de l'enveloppe) ; celle consacrée aux actions de détection ne peut dépasser les 15 %. Les clubs retenus sur les actions JOP pourront saisir leurs demandes en sus des actions classiques. Julie Malsert, a quitté le COPIL pour des raisons personnelles ; elle a été remplacée par une personne qui représentera un club et qui est sur la zone Drôme-Ardèche. Le prochain COPIL aura lieu le 15 avril 2024.
- ANS Emploi (Valérie CORDURI-DAVIET) : la campagne est ouverte depuis aujourd'hui ; les préconisations sont sur de l'encadrement des féminines, sport santé, sport scolaire. Les informations seront données à Fanny LARMANDE afin d'être envoyées aux clubs.
- Situation des trois clubs de la Haute-Loire : aucune réponse écrite n'a été faite. Il leur a été demandé de changer l'adresse de leur siège social. Valérie CORDURI-DAVIET vérifie la situation à ce jour.
- Journée élus / salariés : Géraud MOUSNIER a eu deux propositions qui seront soumises au Bureau Directeur.
- Poste de comptable, suite à la fin de CDD de Gérard STACCHETTI en juin, le recrutement est lancé ce jour.
- Le retour de l'ADASA concernant la prime de performance sera fait dans la semaine ; le 8 avril la nouvelle directrice sera reçue à Bron

Validation des comptes-rendus précédents

Compte rendu du BD du 19 février 2024 :

- 2 abstentions
- 0 contre
- 8 pour

Compte rendu du BD du 29 février 2024 :

- 2 abstentions
- 0 contre
- 8 pour

Compte rendu du BD du 11 mars 2024 :

- 0 abstention
- 0 contre
- 10 pour

La séance est levée à 21h55.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président



Présentation

PROCÉDURES



Sommaire

1

• OBJECTIFS DES
PROCÉDURES

2

• PRESENTATION DES
PROCESS

3

• MISE EN PLACE

4

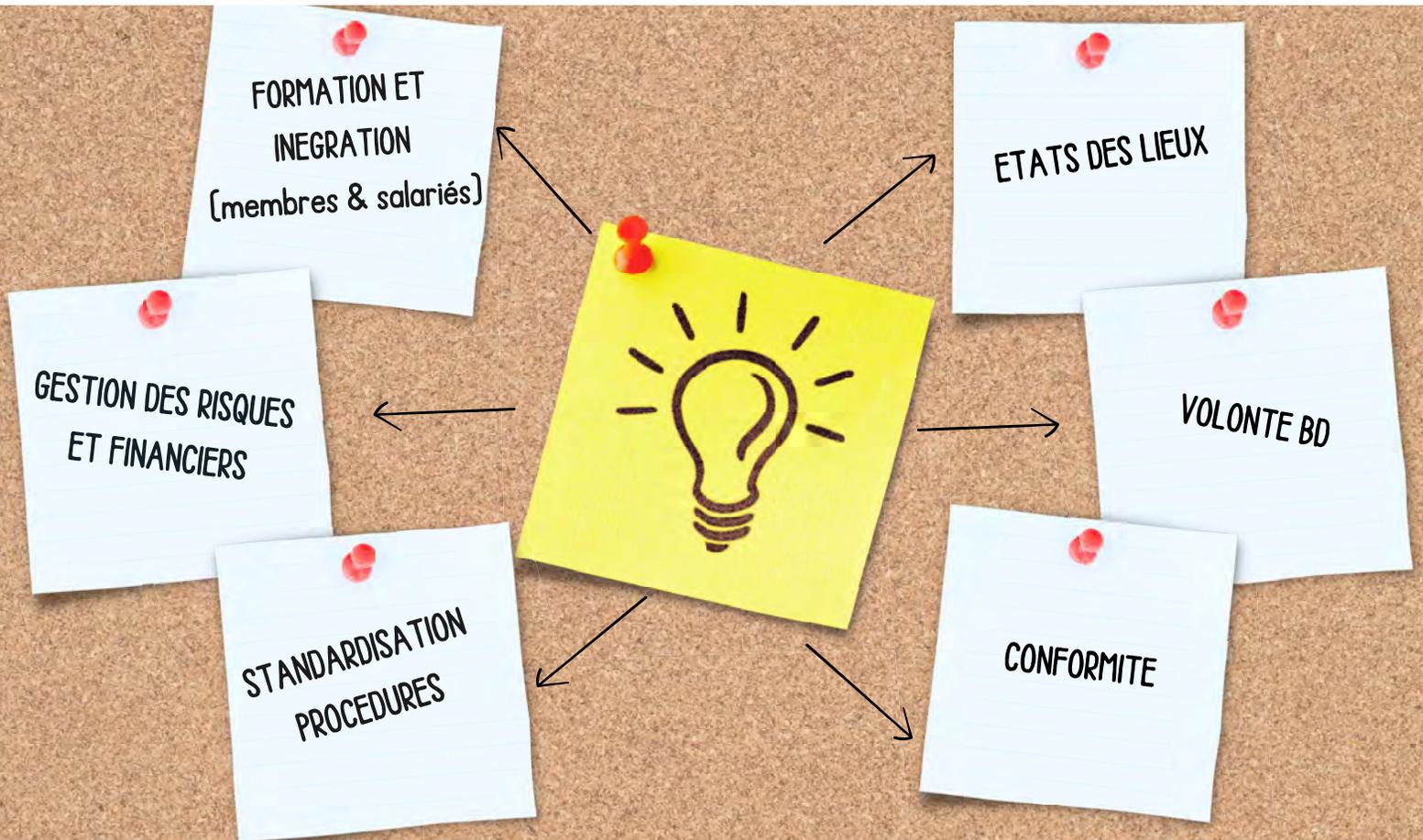
• CALENDRIER

5

• CONCLUSION

LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES
FFHANDBÄLL





→ VEHICULES DE SERVICES



NOTE DE FRAIS ←



→ **VEHICULES DE FONCTION**



~~~~~

REGLES HYGIENE & DE

PROPRETE ←



DOSSIER EMBAUCHE
INTEGRATION
PARCOURS DE DEPART



CHARTRE INFORMATIQUE
& RGPD



MISE EN PLACE

1

MISE EN PLACE DES
PROCEDURES

2

DIFFUSION ET
COMMUNICATION

3

CONTROLE ET
CONFORMITE

AMELIORATION
CONTINUE
DES
PROCESS



**LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES**
FFHBANDBALL

CALENDRIER

AVRIL 2024

- CHARTRE INFORMATIQUE • RGPD
- PROTOCOLE ELECTION DUER

MAI 2024

- PROCEDURE GESTION TEMPS
- PROCEDURE ACHATS

JUIN 2024

- LIVRET ACCUEIL
- CHARTRE DES ELUS

JUILLET 2024

- PROGRAMMATION FORMATION
- ARCHIVAGE CONSERVATION DOCS

CHAMPIONNATS 2023/2024

Mise à jour : 4 mars 2024

TERRITORIAL - DEPART	CHAMPIONNAT REGIONAL (SAOHAUTS) Résultats et classements
TERRITORIAL REGIONAL	PRENATIONALE MASCULINE Résultats et classements
NATIONALE	PRENATIONALE FEMININE Résultats et classements





Conclusion

La mise en place de procédures est un investissement stratégique qui contribue à la pérennité d'une organisation en lui fournissant les outils nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sécurisée.

